

Envoyé en préfecture le 27/03/2021

Reçu en préfecture le 27/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20210325-21_1_12-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 25 mars 2021 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Culturel, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 19 mars 2021 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Aurélie DESQUENNE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE), M. Antoine DHALLUIN (à M. Martin LEPOUTRE), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN), M. André HIBON (à Mme Hélène ROBERT)

N°21-1-12

Culture

Conventionnement City Pass
Lille Métropole

Rapport de :
M. Pierre ZIMMERMANN,
Adjoint délégué à la Culture

Dans le cadre du tourisme de réseau, le Musée de la Résistance figure depuis quelques années dans le livret City Pass de l'Office de Tourisme de Lille. Ce livret permet aux touristes en séjour dans la métropole de bénéficier d'un tarif forfaitaire pour la découverte des sites partenaires. Cette présence dans le City Pass donne au Musée de la Résistance une meilleure visibilité et permet de lui accorder une place parmi les partenaires privilégiés de l'Office de Tourisme de Lille.

En retour, le Musée doit s'engager à accorder aux titulaires du City Pass souscrit par l'intermédiaire de l'office de tourisme un tarif préférentiel, délibéré le 3 décembre dernier. Dans l'éventualité où il recevrait en dépôt du matériel dédié à la validation des pass, il doit s'engager par Convention avec la MEL à assurer le bon fonctionnement et la préservation de ce matériel.

Nous proposons donc à la signature l'avenant pour prolonger le déploiement technique du dispositif pour la période du 31/12/2020 au 21/12/2024.

Travaux préparatoires
Bureau du 9 février 2021
Commission 4 du 16 février 2021

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire

